

CENTRE DE RESSOURCES DEPARTEMENTAL POUR LA GESTION DES EVENEMENTS GRAVES

➤ Textes de référence :

- BO n° 30 du 4 septembre 1997 où est parue la **circulaire n° 97-175 du 26 août 1997 « Instruction concernant les violences sexuelles »**
- BO n°12 du 22 mars 2001 où est parue la **circulaire n°2001-044 du 15 mars 2001 « Lutte contre les violences sexuelles »**

➤ Compétence :

La compétence du centre de ressources s'étend, au delà des violences sexuelles, aux situations de crise ou évènements à fort retentissement dans une école ou un établissement scolaire.

➤ Fonctionnement :

- Le directeur académique des services de l'éducation nationale recueillera les appels :

Cabinet : 02.43.59.92.20

- Le centre de ressources évalue la situation et met en place une cellule d'écoute associant les personnels de terrain pour intervenir.